

10 Faits divers & Justice

Lutte contre les stupéfiants en milieu scolaire

Deux réseaux de vente de Kobolo démantelés à Ndjolé



Les trois trafiquants, Arouna Traoré, Amadou Maloum et Souleymane Ibrahim (de gauche à droite).



Une partie des kobolos saisis par les agents.

LBON

Ndjolé/Gabons

A beau chasser le naturel, il revient toujours au galop. C'est le cas du Tramadol - plus connu sous l'appellation de kobolo - qui, malgré les efforts déployés par les forces de sécurité et de l'ordre pour en finir avec sa commercialisation et sa consommation illicites sur le territoire national, ne cesse de prendre de l'ampleur. La conséquence en est que de plus en plus de jeunes s'adonnent à cœur joie à ce produit classé comme stupéfiant.

Le dernier cas en date vient d'être enregistré à Ndjolé, dans la province

du Moyen-Ogooué, où des élèves ont été surpris en possession de ce qu'ils considèrent désormais comme leur nouvel opium.

C'était le 10 novembre courant. Ce jour-là, les surveillants du lycée François Meyé passent en revue les cartables des élèves lorsqu'ils découvrent, tout à coup, dans celui appartenant à l'élève R.P.N., âgé de 15 ans, des comprimés de Tramadol.

Pourtant, le jeune R.P.N. aura tout tenté pour éviter des représailles de la part du personnel d'encadrement, en filant le portefeuille litigieux à son camarade E.D.D., la quinzaine aussi.

Pris au dépourvu, les deux camarades finissent

par prendre la poudre d'escampette. Malheureusement pour eux, dans leur fuite, ils laissent tomber le sac contenant le produit interdit. Une aubaine pour les surveillants, qui n'ont qu'à le récupérer. Par la suite, ces derniers saisissent la brigade de gendarmerie de Ndjolé, qui dépêche sur les lieux ses éléments, avec pour mission de ratisser large au sein et autour de l'établissement. Dans la foulée, les deux élèves en fuite sont appréhendés.

PLACÉS SOUS MANDAT DE DÉPÔT. Au poste où ils sont soumis à un interrogatoire, les deux suspects livrent l'identité du vendeur, à savoir Arouna Traoré, un ressortissant ivoirien qui, à son tour,

dévoile le nom de son fournisseur, le Camerounais Souleymane Ibrahim. Souleymane, à en croire une source judiciaire chargée du dossier, se ravitaillerait dans son pays et serait à la tête de l'un des réseaux les plus actifs de vente de Tramadol à Ndjolé.

Continuant leurs investigations, les fins limiers découvrent un autre réseau entretenu, cette fois, par Amadou Maloum, lui aussi, Camerounais. Il alimenterait, quant à lui, la ville de Franceville, chef-lieu de la province du Haut-Ogooué.

Seulement voilà: après s'être ravitaillé au Cameroun et selon une pratique habituelle, Amadou Maloum commettra l'erreur de marquer une es-

cale à Ndjolé chez sa petite amie, Olivia Nkene Ndong, à qui il laisse une partie de la marchandise prohibée pour l'écouler localement.

C'est au moment où Amadou Maloum s'apprête à se rendre à la gare ferroviaire pour rallier son lieu de résidence que lui et sa partenaire sont pris en flagrant délit par les gendarmes.

Les deux suspects vont ainsi rejoindre en cellule, Arouna Traoré et Souleymane Ibrahim, ainsi que les deux élèves.

Tout ce beau monde a été présenté, en début de semaine, devant le parquet de Lambaréné qui, après audition, a placé les six mis en cause sous mandat de dépôt, en attendant leur jugement.

Lutte contre les stupéfiants à Bitam

Un collégien pris avec des kobolos au sein de son établissement

SCOM

Libreville/Gabon

A Bitam, le chef-lieu du département du Ntem, un élève en classe de troisième au collège Edzang-Nkulu, S.-N. M.-N., vient d'être pris la main dans le sac, au sein même de son établissement. Il avait sur lui 56 comprimés de Tramadol, autrement dit de kobolo. Déféré devant le parquet d'Oyem, un juge d'instruction, après audition, l'a écroué à la maison d'arrêt locale, le lundi 13 novembre dernier.

Les faits remontent au vendredi 10 novembre courant. Selon le rapport d'enquête, il est 8 heures environ, quand S.-N. M.-N. franchit le seuil de son établissement scolaire. Mais, il ne parvient pas à atteindre sa classe, car il

s'effondre subitement sur le parvis. Aussitôt, l'un des responsables, à savoir le censeur 2, accourt vers l'élève, afin de s'enquérir de son état de santé.

Alors qu'il s'apprête à conduire l'apprenant au centre médical de Bitam, il prend d'abord soin de rassembler tous les effets contenus dans son sac. C'est ainsi qu'en ouvrant le cartable de l'élève, le censeur 2 découvre un stock de comprimés estampillés Tramadol.

Dès cet instant, il a vite fait d'établir une relation entre l'état dans lequel se trouve S.-N. M.-N. et le fameux produit. Aussi, préfère-t-il plutôt conduire le suspect auprès des gendarmes de la brigade-centre.

PREUVES IRRÉFUTABLES. « Lors de l'audition, le mis en cause a fait savoir qu'il consommait les



L'apprenant et son stock de Tramadol.

kobolos, afin d'avoir assez d'énergie pour travailler à la maison. Mais aussi, qu'il s'approvisionne régulièrement au Cameroun, auprès de certains commerçants», indique une source proche du dossier.

Pendant l'interrogatoire, l'élève a également révélé aux Officiers de police judiciaire (OPJ) qu'il offre gratuitement de temps à autre des comprimés à ses camarades.

Après avoir réuni suffisamment de preuves, les limiers ont retenu à l'encontre du mis en cause le chef d'accusation de "détention et usage des stupéfiants". Aussi, S.-N. M.-N. a-t-il pris la direction du parquet d'Oyem où, après audition, il a été placé sous mandat de dépôt. En attendant son procès.

Faits d'ailleurs

Une fillette seule survivante d'un crash d'avion

Dans la région de Khabarovsk (Russie), un petit avion faisant la liaison Khabraovsk-Nelkan a fait un atterrissage d'urgence à deux kilomètres de l'aérodrome et a pris feu. Il y avait 7 personnes à bord : deux membres d'équipage et cinq passagers. Ils sont tous morts sauf une passagère, âgée de 2 ans, qui a miraculeusement survécu. L'enfant a été sortie vivante de l'épave puis a été transportée en urgence à l'hôpital. Conditions météorologiques défavorables, erreur de pilotage ou problèmes techniques ? Pour l'instant aucune hypothèse n'est privilégiée.

Le neveu d'une tueuse en série viole une fillette après l'avoir drogué

En mars dernier à Gloucester (Angleterre), Steven Letts, 39 ans, a abordé une fillette, âgée de 12 ans, dans la rue. Il l'a ensuite entraînée dans son appartement où il lui a fait boire de la Vodka et lui a fait sniffer de la cocaïne, avant de la violer. Le trentenaire a expliqué que la victime était consentante et qu'elle lui avait fait croire qu'elle avait 16 ans. Mais les juges ne l'ont pas cru et l'ont condamné la semaine dernière à 18 ans de réclusion criminelle. Steven Letts, déjà bien connu des services de police, rejoint sa tante Rosemary West en prison. Cette femme avait été condamnée en 1995 à dix peines de prison à vie, après avoir été reconnue coupable du meurtre de 10 jeunes filles également à Gloucester. C'est en février 1994 que la police a perquisitionné le domicile de Rosemary West et de son mari Frederick West à la recherche de Heather, une fillette disparue. Les forces de l'ordre découvriront son cadavre dans le jardin ainsi que les corps sans vie de 8 jeunes filles, tous enterrés dans la cave ou sous le sol de la salle de bains. Puis les enquêteurs ont fait d'autres macabres découvertes dans les anciens domiciles des West. Au total, Frederick West a été inculpé de douze meurtres. Mais il s'est suicidé en prison le 1er janvier 1995. La plupart des victimes ont été violées et torturées. Quant à sa femme qui participait à ces crimes atroces, elle a été reconnue coupable pour 10 de ces 12 victimes.

Rassemblés par JNE